

LAJARRIGE Sébastien
10 Rue Raymond Bastid
15000 AURILLAC
06 16 76 83 84
Mel: seb.laja@laposte.net
Né le 16 mai 1980 à Aurillac (Cantal)

Aurillac, le 10 juin 2014

à

Monsieur le Président de la République, **François HOLLANDE**;
Monsieur le Premier Ministre, **Manuel VALLS**;
Monsieur le Président de L'Assemblée Nationale, **Claude BARTOLONE**;
Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, **Christiane TAUBIRA**;
Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol TOURAINÉ**;
Madame la Ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, **Najat VALLAUD BELKACEM**;
Messieurs les Sénateurs **Jacques MEZARD**, **Pierre JARLIER**.
Messieurs les Députés **Alain MARLEIX**, **Alain CALMETTE**;
Monsieur le Préfet du Cantal, **Jean Luc COMBE**.

Bonjour,

Si aujourd'hui, le papa d'un jeune garçon de 4 ans et demi souhaite, par la présente, attirer votre attention, c'est afin que **vous émettiez un avis, un sentiment, une prise de position** sur une situation familiale complexe.

Le 22 mars 2012, la mère de mon fils a subitement décidé de quitter le domicile familial avec notre fils.

Notre enfant vit désormais à côté de Lisieux dans le Calvados à plus de 650 kms de son ancien domicile sans que j'ai pu être informé d'un quelconque départ au préalable de la part de sa maman (art.373-2 du Code Civil). Après avoir saisi par deux fois la justice, tout d'abord le Tribunal des Affaires Familiales d' Aurillac puis la Cour d' Appel de Riom (63) ; le jugement, ne me permet de voir mon enfant que 11 semaines dans l'année...Les périodes sans le voir sont de l'ordre de 6 à 13 semaines...

L'audience au Tribunal de Lisieux initialement prévue le 3 avril 2014 a été repoussée au 2 octobre 2014. Je demande à pouvoir exercer mes responsabilités de parent sans discrimination entre père et mère.

A la fin de l'année scolaire 2014/2015, mon fils aura terminé son cycle scolaire de maternelle. Durant ces 3 ans et demi qui m'auront séparé de lui, l'éloignement géographique décidé unilatéralement par sa mère, m'a réduit à un rôle de parent secondaire tenu, de fait, à l'écart du quotidien de notre fils .

Je proposerai donc aux futurs magistrats de **bien vouloir m'accorder** la résidence principale de notre enfant pour les 3 années scolaires à venir. La garde alternée à la vue d'une telle distance est inconcevable pour le bien-être d'un enfant d'où des laps de temps plus élargis pour qu'il puisse avoir des repères.

Dans l'intérêt de notre enfant, sa mère peut également envisager de revenir dans le Cantal afin qu'une résidence alternée permettent à notre fils de bénéficier équitablement de ses deux parents.

Les compétences parentales du père et de la mère de notre enfant étant identiques, il n'y a aucune raison d'écarter l'un ou l'autre sur la seule base du sexe.

Bien que, sur le papier, l'autorité parentale soit conjointe, j'ai été tenu durant ces dernières années à l'écart de tous les choix concernant notre enfant. Je m'engage à ce que ces choix soient pris en commun dans l'intérêt de notre fils lorsqu'il sera à mon domicile. Le dialogue entre les deux parents est en effet le meilleur moyen pour que notre fils trouve son équilibre avec ses deux parents.

Il est bien évident qu'une telle demande ne peut se faire qu'avec un primordial respect du bien-être de l'enfant mais également en considérant une part d'égalité devant l'éducation que des parents doivent transmettre de manière conjointe à leur enfant. **Ces valeurs parentales m'animent.**

C' EST EN CE SENS QUE JE VOUS ADRESSE MA DEMANDE, en tant qu'él(u)e(s) mais aussi, peut-être, en tant que parents. Votre sentiment et vos réactions sur ce sujet sont essentiels!

Vos précédentes réponses stipulaient : « *qu'en vertu de la séparation des pouvoirs...* », mon attente est toute autre à l'heure actuelle car je ne vous demande aucunement un point de vu sur un jugement prononcé, mais bel et bien votre sentiment sur l'évolution familiale des enfants ayant des parents séparés et leur prise en charge.

Depuis plus de deux ans, toutes mes démarches sont légales et respectueuses des règles établies par notre société. Je constate que malgré ces démarches et mon engagement, j'ai été jusqu'à présent relayé au rôle de parent secondaire sans que **rien de mon fait ne le justifie**. Notre fils subit cette situation d'éloignement qu'il n'a pas non plus mérité.

Je terminerai cette correspondance en vous interpellant sur un fait. La séparation parent/enfant s'est effectuée d'une manière violente et traumatisante. Du jour au lendemain, un enfant s'est vu emporté loin de son cercle familial (père, oncles, tantes, cousins, cousines, grands parents...). Dans le respect le plus profond que l'on doit avoir envers son enfant, son épanouissement, j'aspire à une manière plus respectable vis à vis de lui et de notre société, de le voir partager sur un fond d'équité une présence maternelle et paternelle au regard de sa nouvelle situation familiale.

Je reste plus que jamais désireux d'une réponse de votre part et m'engage solennellement à vous rencontrer si vous en exprimez le besoin. Je suis à votre entière disposition pour un échange sur une situation parentale réelle et vécue.

Je vous prie d'agréer, mes plus respectueuses salutations.

LAJARRIGE Sébastien

Copie à:

Rédaction Ouest France

Rédaction L'Eveil de Lisieux

Rédaction La Montagne

RMC Info

Centre d'information des Droits des Femmes et de la Famille d'Aurillac

Association SOS PAPA

Collectif la Grue Jaune

SVP Papa

Les Ex-pères

Collectif pour l'Egalité Parentale